

Compte-rendu du Conseil Municipal
du lundi 7 septembre 2020

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Olivier ROYDOR, Jean-Christophe LEONARD (arrivée 20H09), Grégoire JUBERT

Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT, adoptée à l'unanimité

Avant de débiter l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire rappelle l'intervention de personnes extérieures ayant demandé une audience.

- 19H00 : Intervention des riverains du projet de lotissement « La Combe » :

Sont présents dans la salle Laurence DANTONI, Guy VALETTE, Régine DESFORGES, Céline MONNET, Laurent GILLE et Dominique GRENARD, qui prend la parole pour exposer le sujet.

Les riverains (habitants du lotissement de l'Enclos et autres) proches du projet mené par Jurisparc se sont réunis en collectif afin d'alerter le promoteur et la commune sur les risques d'un lotissement dans la zone de « La Combe ». A ce titre, ceux-ci adresseront un courrier recommandé dès le 8 septembre à Jurisparc pour lui confirmer leur détermination à être acteur dans ce dossier.

Leur volonté est d'être auprès de la commune et non contre elle, ceci sera rappelé plusieurs fois au cours de la présentation.

Sont évoqués :

- la probable destination des constructions à de l'habitat secondaire au vu des tarifs pratiqués, et déjà très fortement présent sur la commune,
- la capacité à accueillir 150 personnes en plus sur le territoire face à la problématique de ressource en eau potable et la capacité limitée de la station d'épuration,
- les coûts susceptibles d'être imputés à la commune, d'après les expériences vécues par d'autres communes,
- les contraintes environnementales d'une zone humide protégée et limitrophe de Natura 2000, dont la forêt, ainsi que la faune et la flore sont préservées depuis des décennies.
- les études menées lors de la révision du POS en PLU alertant sur cette zone sensible si elle devenait constructible,
- la fin des autorisations de construire dans d'autres secteurs autorisés, si 25 maisons voyaient le jour dans le lotissement au vu des règles de quotas du SCOT du Haut-Jura.

Ces arguments sont appuyés par des documents et photographies, dont chaque conseiller reçoit un exemplaire, et un supplémentaire à destination du secrétariat de mairie.

Ainsi, le collectif demande à revoir une nouvelle fois Jurisparc pour évoquer tous ces points.

Monsieur le Maire remercie pour cet argumentaire éclairé et rappelle que la commune n'a pas attendu pour réagir dès les premiers instants. Les élus ont alerté au plus vite les institutions concernées (DDT, CAUE, PNR, le service d'urbanisme ADS de la Communauté de Communes) pour s'appuyer sur leurs compétences. Une liste de préconisations a été transmise au promoteur, puis plusieurs réunions ont eu lieu pour préparer la venue de Jurisparc. Une étude géotechnique lui a été demandée ainsi que de recourir à un architecte paysager.

Depuis le 18 juillet, aucune nouvelle information n'est parvenue de la part du promoteur, rien ne permet de dire si le projet aboutira. Si tel est le cas, le dossier de permis d'aménager sera « épuché » et étudié comme il se doit.

- 19H30 : Intervention de Nicolas MORETTI, propriétaire de la boulangerie du Chalam :

Monsieur MORETTI a souhaité une entrevue pour annoncer officiellement l'arrêt de son activité en mars 2021 pour raisons familiales.

La vente est déjà en ligne sur un site professionnel dédié au métier de boulanger, mais le marché est au plus bas. Il n'attire plus de jeunes vu les contraintes horaires et la rudesse du travail.

Cependant, la boutique est rentable avec son service de livraison aux restaurateurs et hébergeurs. Le matériel est neuf ne nécessitant aucun investissement pour un repreneur.

Monsieur le Maire affirme la volonté de la commune d'épauler au mieux Monsieur MORETTI.

Des propositions sont faites pour envisager un commerce différent. Des horaires d'ouverture différentes, des solutions de partage de fournil avec d'autres fabricants de pain pour que la charge de travail soit répartie à plusieurs.

Une communication sera mise en place dans plusieurs outils. Un article paraîtra dans le prochain journal communal. A chacun de faire circuler l'information pour faire marcher le bouche-à-oreille.

- 20H00 – Début de l'ordre du jour du Conseil Municipal

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juillet 2020

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de modification de Jean-Christophe LEONARD, absent en ce début de séance. Il est proposé d'ajouter à la présentation du projet « Forêt Cinéraire » faite par Jean-Christophe LEONARD les précisions suivantes :

« La motivation première du conseiller est de pouvoir sanctuariser une forêt, la seconde est de pouvoir être enterré en forêt avec un lieu identifié de recueillement, pour les familles des défunts. »

Le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **APPROUVE** le compte-rendu de conseil du 20/07/2020.

2. Assainissement : Tarif des redevances 2020/2021

La commission Finances s'est réunie le 21 août dernier pour réfléchir à une nouvelle tarification en faveur des économies d'eau. Le SIE a également abordé le sujet lors du dernier conseil syndical. Il en ressort que le sujet est complexe à faire évoluer et que le système de tarification permet que peu de latitude. Il conviendrait d'avoir plusieurs tarifs selon le type de raccordés, mais ces informations ne peuvent pas être connues par le biais de SUEZ Eau France.

La préconisation de la commune était de baisser l'abonnement et d'augmenter le prix du m3 consommé et rejeté tout en permettant l'équilibre du budget annexe. Il convient de rappeler les remboursements d'emprunts bancaires jusqu'en 2027 pour la STEP et 2039 pour les réseaux de L'Embossieux. De plus, la station d'épuration et ses réseaux datent de plus de 20 ans et présentent des signes de faiblesse. Le budget doit donc prendre en compte des travaux à réaliser dans les années à venir. Un encart paraîtra dans le prochain journal communal sur ce sujet.

20H09 – Arrivée de Jean-Christophe LEONARD ;

Ainsi, la commission Finances propose de baisser le prix de l'abonnement à 88 € et d'augmenter le prix du m3 à 1,17 €.

D'après ces éléments, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour,

- **FIXE** le prix de la part fixe (abonnement) pour l'année 2021 à 88 Euros, payable d'avance sur la redevance 2020.
- **FIXE** le prix du m3 d'eau consommée et rejetée en eaux usées à 1,17 Euros, applicable sur le relevé de compteurs SUEZ en septembre 2021.
- **PREND ACTE** du maintien en 2020 du montant de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte de 0,15/m3, qui est totalement reversée à l'Agence de l'Eau.

3. Budget Principal : DM n°01/2020 – Virement de crédits au compte 281578 Autre matériel de voirie

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le compte d'amortissement lié au tractopelle et positionné au BP 2020 ne correspond pas avec le compte d'immobilisation saisi lors de son achat en 2019. Ainsi, il convient de réaliser une écriture de virement de crédits vers le compte attendu par la Trésorerie.

D'après ces éléments le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** la décision modificative n°01/2020 suivante :

Section recettes d'investissement

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section

Article 281568 – Autre matériel d'incendie	- 2 900,00 €
Article 281578 – Autre matériel de voirie	+ 2 900,00 €

4. Budget Assainissement : DM n°01/2020 – Virement de crédits pour régularisation des écritures d'amortissement

Monsieur le Maire explique aux conseillers que les crédits inscrits au budget Assainissement pour les écritures d'amortissement des travaux et des subventions ne sont pas suffisants. En effet, un rattrapage des sommes à affecter a débuté en 2017 sur demande de la Trésorerie. Cependant, les tableaux d'amortissement remis par celle-ci montrent qu'il reste encore des régularisations à opérer. Ainsi, il convient de réaliser une écriture d'augmentation de crédits sur les comptes concernés.

Pour ce faire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** la décision modificative n°01/2020 suivante :

Section de fonctionnement

Chapitre 011 – Article 615 – Entretien et réparation	- 9 487,07 €
Chapitre 042 – Article 6811 – Dotations aux amortissements	+ 17 942,07 €
Chapitre 072 – Article 777 – Quote-part des subventions d'invest.	+ 8 455,00 €

Section d'investissement

Chapitre 021 – Article 21531 – Réseaux d'adduction d'eau	+ 9 487,07 €
Chapitre 040 – Article 281311 – Bâtiments d'exploitation	+ 857,89 €
Article 281531 – Réseaux d'adduction d'eau	+ 199,96 €
Article 281532 – Réseaux d'assainissement	+ 16 824,54 €
Article 2817532 – Réseaux d'assainissement	+ 59,68 €
Total	+ 17 942,07 €

Chapitre 040 – Article 139111 – Agence de l'eau	+ 257,00 €
Article 139118 – Autres	+ 905,00 €
Article 13913 – Départements	+ 3 709,00 €
Article 13917 – Budget communautaire, fonds struct.	+ 1 557,00 €
Article 13918 – Autres	+ 2 027,00 €
Total	+ 8 455,00 €

5. FPIC : Choix du mode de répartition

Monsieur le Maire informe les conseillers de la répartition du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour 2020.

Ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Ainsi, la commune de La Pesse se voit reverser la somme de 4 028 €, mais reversera 4 870 €, soit un solde de. En 2019, 8 105 € avaient été perçus contre un reversement de 3 767 €. Cela s'explique par le passage de la commune dans une autre tranche.

Les sommes nécessaires sont disponibles au budget.

6. Dispositif de relance de l'activité : Financement de petits projets

Monsieur le Maire présente les dispositifs de relance de l'activité mis en place par l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de Communes. L'un des dispositifs permet le financement de petits projets de moins de 40 000 €. Le financement serait pris 4 quarts si le dossier est éligible à la DETR ou au 3 tiers dans l'autre cas.

La commission STU (Services Techniques et Urbanisme) a travaillé au projet de rénovation d'un des appartements du bâtiment de la Fruitière. Le cahier des charges est prêt : surface 50 m², isolation double envisagée au niveau performance énergétique, achat de matériaux limités à 20 000 €, bois local, engagement pour la mise en place d'un chantier participatif.

Il est proposé de voir quelle subvention peut être attribuée et de décider ensuite si la consultation est lancée.

Après discussions, le Conseil Municipal avec 11 voix Pour, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du dispositif de relance de l'activité pour la rénovation du logement de la Fruitière.

7. Désignation d'un nouveau délégué suppléant au SIVOS La Pesse/Les Bouchoux

Lors de la séance du 20 juillet dernier, Marie-Anne LE METAYER avait annoncé sa décision de ne plus être déléguée suppléante.

Audrey GRANDCLEMENT se propose comme candidate.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour et 1 Abstention, **DESIGNE**, Audrey GRANDCLEMENT, déléguée suppléante au SIVOS.

8. Désignation d'un référent communal pour la commission SPANC à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail de Mme Virginie LEGRAND, Technicienne SPANC à la Communauté de Communes, annonçant la création d'une commission SPANC à l'initiative de Madame Anne-Christine DONZE, vice-présidente en charge de ce domaine. Il est demandé à chaque commune membre de communiquer le nom d'un ou plusieurs référents communaux.

Après un tour de table, Grégoire JUBERT se propose comme référent titulaire et Anthony HAREL, référent suppléant. Les coordonnées des élus seront communiquées ainsi.

9. Composition et lancement des Comités Consultatifs

Monsieur le Maire fait lecture des différentes candidatures reçues pour intégrer les Comités Consultatifs. Pour l'instant, il n'y a pas d'autre commission ouverte.

Forêt / Agriculture / Environnement	Activités économiques / Tourisme	Jeunesse / Petite enfance
Denis GILLE Régine PONCET Denis DRUESNE Pascale MERCIER Michel PROST	Martine BALANDRAS René MICHALET Marion SEVESSAND	

Afin que l'ensemble de la population ait bien connaissance de l'existence de ces comités consultatifs, un article sera publié dans le prochain journal communal.

10. PNR du Haut-Jura : Opération collective pour la réduction des toxiques dans la Bienne

Monsieur le Maire fait lecture du mail du PNR annonçant le lancement de cette opération. La Commune se sent concernée par ce sujet et souhaite est présente auprès des autres communes qui cherchent des solutions.

Julien CARNOT et Audrey GRANDCLEMENT se rendront à la réunion de lancement fixée le 25 septembre 2020 à Saint-Claude.

11. STEP et réseaux de collecte : Mise en conformité demandée par la DDT

Monsieur le Maire présente le rapport réalisé par la DDT concernant la STEP et réseaux de collecte sur le territoire. Il en ressort que le système d'assainissement collectif n'est pas conforme au niveau du paramètre phosphore et de présence d'eaux pluviales dans le réseau séparatif. Il y a également des déversements importants en tête de station.

L'employé communal sera informé afin de voir ce qui peut être mis en place afin de corriger ces défauts. Il conviendra également de faire réaliser une étude diagnostique du système (prescription obligatoire d'une étude tous les 10 ans), la dernière datant de 1999, et de remettre en place le traitement au chlorure ferrique.

Monsieur le Maire informe également les conseillers d'un problème de canalisations bouchées pendant le mois d'août au niveau de la boucherie. L'incident a nécessité l'intervention d'un professionnel qui a longtemps « bataillé » pour le dissoudre. Au-delà du fait que de nombreux déchets interdits dans les évacuations ont été enlevés, il conviendra de réaliser un passage caméra pour vérifier si la canalisation n'est pas endommagée à cet endroit. Cette dépense sera positionnée au budget Assainissement en 2021.

12. Convention ACTES : Télétransmission des actes à la Sous-Préfecture par voie électronique

Les conseillers sont informés de la démarche entreprise lors du mandat précédent d'adhérer au système « ACTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé). Celui-ci permet de transmettre sous forme numérique via une plateforme sécurisée les délibérations, les pièces administratifs des marchés publics, et autres documents décisionnels.

Les avantages du système sont la rapidité des échanges avec les services de l'Etat avec un accusé de réception immédiat des actes transmis, une réduction des coûts liés aux impressions papier et frais postaux, un acte écologique en réduisant l'utilisation du papier, l'archivage électronique des documents envoyés.

Du fait du changement de mandat, il convient de délibérer à nouveau sur ce sujet pour permettre l'établissement d'une convention entre l'Etat et la Commune.

D'après ces éléments, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour et 1 Abstention,

- **ACCEPTE** le principe de télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec le représentant de l'Etat dans le Jura.

13. Adhésion à l'AMRF

Monsieur le Maire souhaite proposer aux conseillers que la commune adhère à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France). Actuellement, la commune est adhérente à :

- l'AMF (Association des Maires de France) par le biais de l'association départementale de l'AMJ (Association des Maires du Jura). Celle-ci fournit de nombreuses informations utiles et des formations tout au long de l'année,

- l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne), regroupant les territoires avec la spécificité « montagne » et de les représenter auprès de l'Etat, ainsi que de protéger leur population et leurs espaces.

L'AMRF permet la défense des communes rurales en luttant pour le maintien des services publics, en les accompagnant et en les représentant au niveau national. C'est aussi un lieu d'échange où les maires peuvent discuter de leurs problématiques similaires et se soutenir.

Après concertation et à l'unanimité, le Conseil Municipal, **VALIDE** l'adhésion à l'AMRF pour un montant annuel de cotisation de 56 € + 19 € pour l'abonnement au journal mensuel « 36 000 communes » et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion 2020.

14. Suivi de dossiers

- Commission STU (Services Techniques et Urbanisme)

Benjamin SEVESSAND, Président de la commission, annonce que celle-ci ne souhaite pas s'ouvrir en comité consultatif et fait un compte-rendu de la 1^{ère} réunion :

- Chemin piéton La Pesse/L'Embossieux : Des travaux de drainage seront réalisés par l'employé communal avant l'hiver et la fauche sera dorénavant effectuée 2 fois par an + 1 broyage avant la neige.
- Débordement au centre du village : Afin de trouver des solutions, un devis a été demandé à l'entreprise FAMY pour la réalisation éventuelle d'une tranchée ou d'un bassin de rétention. Une étude de la doline en amont est à faire pour comprendre cet écoulement d'eaux pluviales.
- Voirie communale : Du point à temps ainsi que le curage des fossés au tractopelle sera fait d'ici l'hiver par l'employé communal. L'éventualité d'échanger des heures d'épaveuse contre du tractopelle avec la commune des Bouchoux est évoquée pour permettre le fauchage des accotements.
- Anciens garages communaux : Un problème de fuite de toiture a été trouvée entre les alvéoles 1 et 2. Un devis sera demandé pour changer la tôle et enlever la cheminée.
- Embellissement du Nord du village : Il sera possible de récupérer du remblais et des terres végétales auprès de l'entreprise qui réalisera les travaux du Département au col de la Semine contre l'autorisation de stocker leur matériel sur la commune.
- Plantation d'arbustes : La commande sera faite auprès de Olivier FRANCOIS pour la maison médicale et le pignon du CTM.
- Relais des Skieurs : Le diagnostic sécurité incendie a été réalisé le 7 septembre. Un sondage au nord-est du bâtiment a été nécessaire pour vérifier le bon niveau des fondations. La DDT a validé les plans en termes d'accessibilité. Un permis de construire devrait être prochainement déposé (6 mois d'instruction). Le planning des travaux nécessitera une réunion à laquelle ALVEOLES sera invité. Un décalage du début des travaux en mars 2022 est inévitable pour permettre le retour des accords de subventions, puis de limiter la durée de fermeture du bar/restaurant. Concernant les subventions, il faut lister toutes les surfaces utiles et leur affecter une destination, afin que les dossiers soient réalisés auprès d'un maximum d'organismes. Laure CHERCHET, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes se charge de cette tâche. Le SIDEC du Jura sera sollicité de par sa compétence déléguée par l'ADEME. La démarche « bois local » se finalise et l'évaluation du cubage va être prochainement connue.

- Commission Démocratie participative/Culture/Communication/Vie associative

Marie-Anne LE METAYER annonce la parution du prochain journal communal fin septembre.

- Articles : vente de la boulangerie, la ressource en eau potable, le système d'assainissement, les comités consultatifs, la fin du chantier participatif de la cabane forestière, les incivilités aux abords des collecteurs de déchets et de la compostière.
- Une réunion publique sur le thème du logement est programmée le 24 octobre 2020 à 9h30.
- Il sera proposé un appel à participants pour le recensement des murets en pierres sèches sur le territoire.

- Et quel nouveau nom pour le journal communal ?

- Commission Forêt/Agriculture/Environnement

- Agriculture : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS a participé à une réunion qui s'est tenue le 20 août dernier en mairie avec les services de la Région et en présence d'agriculteurs pour le lancement d'une enquête pastorale menée par la Chambre d'Agriculture pour faire un inventaire des ressources en eau dans le Haut-Jura. La réponse des agriculteurs est qu'ils ont déjà vu plusieurs enquêtes sur le territoire et que peu d'actions en sont ressorties. L'étude se terminera en 2021. Le sujet nécessite d'être pris en main par les communes car le Jura est en retard par rapport à l'Ain concernant les solutions apportées sur ce thème de pénurie d'eau dans les alpages. La compétence Agriculture repose sur la Communauté de Communes, qu'il faudra donc solliciter. D'autre part, les agriculteurs peuvent recourir à l'aide du Massif du Jura au titre du FNADT, qui prend en charge des investissements de ce type. Le sujet de l'installation d'un quai de chargement collectif pour le transport des bêtes est également évoqué. Pour finir, l'information est notée que plusieurs terrains sont exploités sans bail du fait du propriétaire, ce qui met de plus en plus les agriculteurs dans la précarité.
- Forêt : Marie-Anne LE METAYER demande que l'avis de l'ONF soit sollicité pour une potentielle mise en vente de la parcelle n°15 pendant l'automne. Il convient également de lancer rapidement le traitement des arbres atteints par les scolytes.

- SIVOS

- Fusion des SIVOS : Une réunion s'est tenue le jeudi 3 septembre aux Moussières pour engager la fusion des SIVOS. Il est donc acté que le nouveau SIVOS aura pour compétences le scolaire, le périscolaire, et la petite enfance. Le projet est donc le financement d'une crèche et d'un centre de loisirs et le rassemblement en 3 pôles.

Différentes commissions ont été créées :

- Statuts
- Bâtiments
- Petite enfance et extra-scolaire
- Transports

Il a été demandé d'ouvrir ces commissions aux délégués de parents et aux chauffeurs de bus

Les effectifs en cette rentrée 2020 sont de 45 élèves pour le RPI La Pesse/Les Bouchoux et de 23 pour celui des Bellecombes/Les Molunes/Les Moussières.

Madame CARLU, nouvelle Inspectrice de l'Education Nationale de Saint-Claude a pris connaissance de ce projet.

- Démarche régionale « Village du Futur »

Monsieur le Maire souhaite évoquer ce nouveau dispositif d'aide de la Région aux communes de moins de 3 500 habitants et présenté par Marie SARAGOZZA, chargée de mission au Parc du Haut-Jura.

Le principe est que 8 à 10 villages seront accompagnés par la Région pour la mise en œuvre de projets de villages, dans une logique participative avec les habitants et les acteurs locaux, pour imaginer son village du futur. Cet appui technique proposé est pris en charge par la Région. Une question émane : les bureaux d'étude missionnés ne vont-ils pas imposer leur concept tout fait ?

Pour candidater, un questionnaire est à compléter montrant sa motivation face au projet.

Julien CARNOT se propose de préparer les réponses et des les soumettre aux conseillers. La réponse est à rendre avant le 24 septembre.

15. Journée citoyenne

La journée citoyenne n'ayant pu avoir lieu au printemps, Monsieur le Maire souhaitait la voir reportée à l'automne.

Le conseil municipal propose une matinée citoyenne avec pour cible certains endroits de la commune nécessitant d'être nettoyée : la forêt du lieu-dit « La Combe », l'arrière de la Fruitière, ...

La date est prise pour le samedi 10 octobre 2020.

16. Référent communal « Locations logements »

Monsieur le Maire souhaite qu'un conseiller prenne la fonction de référent communal pour les états des lieux des logements communaux. Jusqu'à aujourd'hui Régine PONCET, ancienne conseillère, avait continué à se rendre disponible pour ces démarches, et il l'en remercie vivement.

Sandrine GIROD se propose et il est convenu qu'un passage de flambeau soit fait sur la procédure à suivre.

Questions diverses

- Victor PROST, nouveau locataire du logement de la Mairie, a réalisé des travaux de rafraîchissement de l'appartement. Il demande si la mairie peut faire un geste pour réduire son prochain loyer en contrepartie. Les élus préfèrent continuer à être à l'écoute de ses demandes d'amélioration du logement en fournissant quelques matériaux supplémentaires.

Courriers divers

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier rédigé par plusieurs enfants du village concernant l'état de l'aire de jeux près du bâtiment Relais des Skieurs. Les élus entendent cette réclamation, sachant que des touristes utilisent régulièrement cet espace et se proposent d'aller faire un état des lieux et de voir si une rénovation peut être faite. Toutefois, dans le projet de rénovation du bâtiment, il a aussi été évoqué que cette aire de jeux soit déplacée de l'autre côté de la route pour une meilleure exposition à l'ensoleillement.
- Une demande de mise à disposition de la salle de réunion de la mairie pour la tenue de cours de Qi Kong est parvenue de Sandrine GIROD, en tant qu'animatrice qualifiée. La salle communale étant trop froide, la solution ne peut pas être retenue. Les élus sont bien ennuyés car cette salle est déjà prise pour toutes sortes de réunions, des assemblées générales, les conseils municipaux. La bloquer un soir par semaine, restreindraient les possibilités aux commissions internes de se réunir par exemple. Le sujet d'un passe-droit est malheureusement aussi à craindre de par sa fonction de conseillère. Il faudrait donc accepter d'autres demandes de mise à disposition, établir un tarif d'utilisation pour compenser les frais de chauffage dans cette pièce également difficile à chauffer. Ainsi, Monsieur le Maire annonce qu'il trouvera une autre solution de salle et autorise en attendant que les 2 premières séances programmées se fassent ici.

La séance est levée à 23H30.

Le prochain conseil municipal est fixé au **lundi 5 octobre 2020 à 19h.**